

« Se méfier des comparaisons »

Et Marine Nossereau, directrice des affaires juridiques et fiscales de La Coopération agricole d'ajouter : « Il faut toujours se méfier de la comparaison du prix entre un négociant et une coopérative.

Le prix du négociant, c'est un prix "one shot", alors que le prix de la coopérative, c'est un prix sur l'année. On souffre énormément de cette comparaison. » C'est ce constat qui a poussé son organisation à s'opposer au « rémunéra-score » voté le 14 octobre dans la loi Egalim 2. Cet affichage sur les produits a pour but de renseigner le consommateur sur la part de rémunération de l'agriculteur

dans le prix du produit. Un dispositif que Dominique Chargé, président de La Coopération agricole a jugé, le 29 septembre, discriminant vis-à-vis des coopératives.

L'expérimentation du rémunéra-score durera au maximum cinq ans. Elle portera sur la viande bovine, les produits laitiers et sur certains autres produits, notamment issus de l'agriculture biologique. ALEXIS MARCOTTE